

- Frais d'étude du dossier d'inscription [non remboursables en cas de refus d'inscription] :

Membres SFT à jour de cotisation annuelle : **85 €**

Membres EUROTOX mais non membres SFT : **100 €**

Non membres EUROTOX et non membres SFT : **160 €**

(comportant 85 € de frais d'étude du dossier d'inscription + 75 € cotisation annuelle SFT).

Joindre impérativement une demande d'adhésion à la SFT [sftox.com/accueil/adhesion].

Mode de règlement :

Chèque à joindre aux pièces justificatives du dossier

Virement Compte BNP Paribas Paris Gare du nord
Code Banque : 30004
Code Guichet : 00811
N° Compte : 00010167227
Clé RIB : 80

Virement
international IBAN : FR76 3000 4008 1100 0101 6722 780
BIC SWIFT : BNPAFRPPPGN

Je demande mon inscription sur la liste des Toxicologues. Par cette demande d'inscription, je m'engage à exercer ma profession selon les règles de l'éthique et les recommandations nationales, européennes et internationales. Ma signature implique mon accord avec les règles édictées par la Société Française de Toxicologie et EUROTOX.

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Date :

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER

Dans tous les cas :

- le présent formulaire de demande d'inscription dûment rempli ;
- un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois. La demande peut être faite en ligne par le demandeur sur le site www.justice.gouv.fr/cjn/ ;
- un *curriculum vitae* détaillant la formation de base, les qualifications en toxicologie et les activités professionnelles passées et présentes ;
- une copie des diplômes obtenus et des attestations de stage(s) et / ou formation(s) suivi(s) dans le domaine de la toxicologie ;
- une liste des publications et ouvrages dont le demandeur est auteur ou co-auteur ;
- une attestation de l'employeur confirmant l'emploi du demandeur dans la fonction mentionnée dans ce formulaire (pour les travailleurs indépendants, justificatif correspondant, extrait Kbis par exemple).

Le cas échéant :

- le chèque de règlement des frais d'étude du dossier (si choix du paiement par chèque) ;
- une copie de l'attestation d'inscription sur une liste analogue ;
- pour les personnes non membres SFT et EUROTOX, une demande d'adhésion à la SFT selon les modalités indiquées à la rubrique adhésion du site Internet de la SFT : [[cf. sftox.com/accueil/adhesion](http://cf.sftox.com/accueil/adhesion)].

L'ensemble est à adresser à :

**Société Française de Toxicologie
À l'attention du Président
Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg Saint Denis
75475 Paris cedex 10
FRANCE**